

La bourse de résidence en milieu scolaire s'adresse aux écrivains, illustrateurs, traducteurs souhaitant intervenir de manière régulière dans une école, un collège ou un lycée pour conduire des projets de création avec les élèves et participer à des programmes de rencontres autour de leurs ouvrages, tout en poursuivant leur travail littéraire personnel.

- Le **montant de la bourse** est fixé à **2 000 € bruts** pour 6 demi-journées de résidence dans l'école ou l'établissement scolaire, pouvant être étalées sur un trimestre.
- L'auteur candidat doit répondre aux conditions d'éligibilité du CNL et avoir publié au moins **un ouvrage à compte d'éditeur**, tiré à **500 exemplaires** minimum (**300** pour le théâtre et la poésie) et disponible en librairie.
- Ce dispositif fait l'objet de **deux appels à candidature simultanés**, celui du CNL à l'attention des auteurs et **celui du Ministère de l'Education nationale à destination des écoles et établissements scolaires, via la plateforme ADAGE**. Actuellement, ils sont lancés en septembre et les résidences se font ensuite entre janvier et la fin de l'année scolaire en cours.